Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9570610
Centre d'intérêt: 120

Cégep du Vieux-Montréal.

Pour un développement durable des cégeps : mémoire présenté à la Commission de l'éducation, Assemblée nationale / Cégep du Vieux-Montréal. -- [Montréal] : Le Cégep, 1992.
30 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. "Proche de vous, proche de tout". Notes bibliogr. au bas des p.

Descripteur(s): Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Projet éducatif * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

A partir de sa pratique quotidienne et de son expérience des vingt-cinq dernières années, la communauté du Cégep du Vieux-Montréal fait part, dans ce mémoire, de sa vision des difficultés actuelles des collèges et des solutions que le Ministère de l'enseignement supérieur et de la science pourrait y apporter pour soutenir l'engagement du Cégep du Vieux-Montréal, en particulier, relativement à sa mission de formation dans l'avenir. Le mémoire propose un projet éducatif inspiré d'un nouvel humanisme comme principe intégrateur du renouveau de la formation collégiale. Sommaire des recommandations à la fin du document.

95-70610

168M

Cégep du
Vieux Montréal

C-29m

Pour un développement durable des cégeps

REÇU le
28 JUIN 1994
Rép:.....

CENTRE DE DOCUMENTATION
COLLÉGIALE

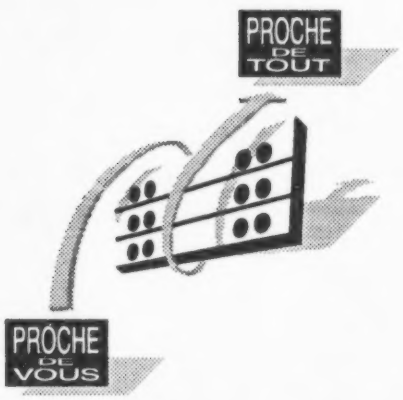

Mémoire présenté à
la commission de l'éducation

Assemblée Nationale

Octobre 1992

TABLE DES MATIÈRES

Prélude 2

1. Le cégep du Vieux Montréal 3

2. Une commission parlementaire sur l'avenir des cégeps 5

3. Nos orientations
   - 3.1 Les cégeps : un acquis majeur 7
   - 3.2 Confirmer le cégep comme lieu d'études supérieures 9
   - 3.3 Offrir une formation générale solide 11
   - 3.4 Développer et renforcer les deux filières de formation 13
   - 3.5 Tenir compte d'une population scolaire hétérogène 17
   - 3.6 Évaluer pour dynamiser et attester la qualité 20
   - 3.7 Disposer des ressources humaines et financières essentielles 22

4. Un projet éducatif inspiré d'un nouvel humanisme: principe intégrateur du renouveau de la formation collégiale 25

5. Sommaire des recommandations qui découlent de nos orientations 28

71-3127
703696

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

PRÉLUDE

Depuis que la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science a annoncé la tenue d'une commission parlementaire sur l'avenir des cégeps, la direction générale du cégep du Vieux Montréal a mené une démarche de concertation de la communauté locale.

En première phase, des représentants de l'ensemble des syndicats et des associations ont travaillé à une table commune pour ouvrir des pistes de réflexion susceptibles d'alimenter les discussions sur ce sujet crucial pour notre établissement comme pour tous les cégeps.

La commission pédagogique et la communauté ont été, par la suite, invités à donner leur avis quant à ces voies d'avenir ouvertes par le groupe de travail. C'est ainsi que des accents plus particuliers sont ressortis comme essentiels et que des nuances significatives ont été apportées aux propositions premières.

Au total, à l'intérieur de délais très serrés, l'opération a permis de dégager des objets de consensus ou de tendances fortes au sein du cégep du Vieux Montréal, faisant du mémoire présenté ici un véritable mémoire institutionnel.

Les recommandations défendues dans ces pages s'adressent au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Science, non que le Cégep se déleste de ses responsabilités mais bien plutôt pour faire savoir dans quel environnement renouvelé il souhaite les exercer. En somme, à partir de sa pratique quotidienne et de son expérience des vingt-cinq dernières années, la communauté du cégep du Vieux Montréal fait part, dans les pages qui suivent, de sa vision des difficultés actuelles et des solutions que le Ministère pourrait y apporter pour soutenir l'engagement du Cégep face à sa mission de formation dans l'avenir.

Le conseil d'administration du Cégep tient à remercier sincèrement tous les partenaires internes qui ont travaillé de concert pour proposer des orientations dont la Ministre appréciera, croit-on, la netteté.

1 LE CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL

Un engagement continu au coeur de la métropole

Issu de la fusion du Mont-Saint-Louis, de l'Institut de technologie de Montréal, de l'Institut des arts appliqués, du Collège Saint-Marie et de plusieurs écoles d'infirmières des grands hôpitaux du centre-ville, le cégep du Vieux Montréal célébrera en mai 1993 le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

Situé au coeur de la métropole, au sein d'un riche tissu d'établissements à vocation universitaire, technologique, artistique, commerciale et financière, le cégep du Vieux Montréal est traversé par les courants sociaux majeurs qui animent la société québécoise. Chaque jour, il est confronté aux nouvelles réalités du Québec et, parce que l'engagement est une valeur qui lui tient à coeur, il exerce ses responsabilités avec la préoccupation de se mobiliser pour participer aux transformations sociales.

À l'image des visées du Rapport Parent

Avec plus des deux tiers de ses étudiants dans le secteur technique, le cégep du Vieux Montréal est l'un de ceux qui se rapprochent le plus du modèle prôné par le Rapport Parent.

En ligne directe avec la mission de formation qu'il a héritée des établissements qui l'ont précédé, le Cégep dispense aujourd'hui des programmes de formation technique en soins infirmiers, en techniques physiques et en arts et communications graphiques ainsi que des programmes de formation préuniversitaire en sciences, en sciences humaines et en arts et lettres.

D'autres programmes, en filiation évidente avec la mission originelle, en techniques humaines, en techniques de l'administration et en techniques de métiers d'art, font maintenant partie intégrante du mandat de formation du Cégep. On a là un exemple patent du fait que le regroupement des champs de formation en un établissement unique a permis à l'enseignement d'évoluer avec la modernisation du Québec.

Depuis 1982, le Cégep a développé une compétence spécifique en ce qui touche l'aide à l'intégration des étudiants ayant une déficience sensorielle ou motrice. Un mandat de formation spécialisée à l'intention de ces personnes pour l'ouest du Québec, confié par la Direction générale de l'enseignement collégial, lui donne une bonne expérience de ce que représente l'adaptation de l'enseignement à une diversité de besoins.

Une contribution majeure dans l'éventail des champs de la formation collégiale

À ce jour, le Cégep a formé quelque 27 000 diplômés dans les différents programmes qu'il offre.

En 1991, 7 000 adultes étaient inscrits à des Attestations ou à des Certificats d'études collégiales et 93 entreprises actives dans 21 secteurs économiques différents ont profité des cours proposés par le Service de l'éducation aux adultes pour adapter leur main-d'oeuvre.

Le cégep accueille cette année quelque 5 600 étudiants à l'enseignement ordinaire.

En formation préuniversitaire, la plus grande proportion des étudiants se retrouvent en sciences humaines.

En formation technique, c'est dans les techniques physiques que les étudiants sont en plus grand nombre: 30 pour cent sont en technologie de l'architecture, en technologie du génie civil, en techniques d'analyse d'entretien, en techniques de génie mécanique ou en électrotechnique. Quasi ex aequo, les Arts et communications graphiques et les techniques humaines représentent les deuxièmes plus forts contingents en formation technique, avec respectivement 23 pour cent et 22 pour cent du nombre d'étudiants inscrits au secteur technique.

2 UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'AVENIR DES CÉGEPS

À l'occasion du 25e anniversaire de la création des cégeps, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science convie tous les partenaires intéressés à exposer leur vision de l'avenir des cégeps. L'évolution qu'a connue la société québécoise depuis la création originale des cégeps, prônée par la commission Parent, commande certes d'actualiser l'enseignement collégial. École et société, c'est un truisme, sont toujours intimement liées.

Il est intéressant de relire dans quels termes les membres de la commission Parent ont attribué à une «crise de civilisation» la nécessité de leur questionnement quant aux besoins d'éducation:

> *«Les problèmes de l'enseignement n'ont peut-être jamais occupé une place aussi importante dans l'opinion publique. Dans les pays sous-développés ou en voie de développement, on cherche par tous les moyens à organiser l'enseignement de base pour toute la population et à assurer au moins à une élite un enseignement supérieur. Dans les pays industrialisés, on repense l'enseignement en fonction des besoins nouveaux, on remet en question les programmes et les structures administratives et pédagogiques, on tente des expériences, on cherche des voies nouvelles. Partout on a compris que la société d'aujourd'hui, et plus encore celle de demain, posent à l'enseignement des exigences sans précédent. Pour que la civilisation moderne progresse, ce qui est pour elle une condition de survie, il est devenu nécessaire que tous les citoyens sans exception reçoivent une instruction convenable et que le plus grand nombre bénéficie d'un enseignement avancé. On peut dire que la crise de l'enseignement s'inscrit dans le cadre d'une vaste crise de civilisation. C'est un monde nouveau en voie d'élaboration qui se cherche lui-même à travers les réformes scolaires proposées de toutes parts. Dans ce monde, quatre grands ordres de problèmes se posent à l'enseignement : une véritable explosion scolaire, la révolution scientifique et technologique présentement en cours, de profondes transformations dans les conditions de vie et une évolution rapide des idées.»*[1]

Dans son récent rapport, le Conseil des collèges[2] reprend le flambeau et appelle à un renouveau de la formation. En analysant les tendances démographiques, la mondialisation des échanges, le développement scientifique et technologique, les transformations de la structure industrielle et du marché du travail, les transformations de l'organisation du travail, l'évolution de la famille, la pauvreté, la multiplication des cultures, les perspectives politiques, il établit les défis qui

---

[1] *Rapport Parent*, tome I, p63

[2] Conseil des collèges. *L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation. Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial*, Québec, Les publications du Québec, 1992, 413p.

seront ceux du système d'enseignement collégial d'ici l'an 2000. Compétence, capacité d'adaptation, capacité de faire des choix fondés sur un système de valeurs et sur un esprit critique et ouverture à la diversité: telles devront être les caractéristiques des diplômés du réseau collégial pour contribuer au développement de la société québécoise.

De plus en plus nombreux sont les acteurs de tous ordres qui sont convaincus de l'importance de la formation. Les individus y voient un instrument de promotion et d'émancipation personnelles. Les entreprises recherchent des compétences particulières pour se distinguer parmi la concurrence. Divers regroupements réclament un élargissement de l'accès à des programmes de formation. Les gouvernements y voient un puissant outil de développement collectif.

Au total, la formation ressort de plus en plus comme un atout distinctif, un avantage comparatif, surtout sur le plan économique. Il n'y a pas lieu de s'en étonner dans un contexte où les valeurs de rentabilité teintent les discours: le lien école-société est toujours là.

Quant à nous, nous croyons fermement que le rôle stratégique des cégeps n'est pas uniquement d'ordre économique. Plus que jamais, la formation dispensée au collège doit permettre aux personnes de vivre pleinement dans un monde de plus en plus complexe. Les citoyens doivent être en mesure de comprendre leur monde et d'occuper la place qui leur revient.

Dans le cadre des travaux de la présente commission, il est donc nécessaire de réaffirmer la vocation et la mission de formation des cégeps, autant à travers la formation technique que l'enseignement préuniversitaire.

La société de demain devra rendre accessibles à ses citoyens un bagage de connaissances et une formation capables de leur permettre de vivre dans un monde exigeant. Les Québécois de demain devront maîtriser savoir, savoir-faire et savoir-être pour s'intégrer dans une société marquée par les nouvelles technologies mais ils devront aussi posséder une culture riche, porteuse d'une pensée critique, afin de poser les choix démocratiques face aux défis qui les interpelleront.

Tout ce qui a jalonné l'histoire des cégeps n'a pas été que succès et réussites depuis les vingt-cinq dernières années. Un bilan est opportun. La présente commission parlementaire représente un moment privilégié pour effectuer une relance permettant à l'ordre d'enseignement collégial de répondre adéquatement aux besoins de la société québécoise pour les années futures.

3.1 LES CÉGEPS : UN ACQUIS MAJEUR

Créés il y a vingt-cinq ans pour résoudre les problèmes diagnostiqués dans l'enseignement supérieur à l'époque, les cégeps ont depuis contribué de façon substantielle au développement social, économique et culturel du Québec. Quoi de plus normal que de constater de nos jours que les remises en question, qui concernent en fait l'ensemble du système scolaire, aient une résonance particulière sur les cégeps?

Comme en témoigne Guy Rocher, signataire du Rapport Parent, on peut constater ...

> *«presque chaque jour que l'enseignement collégial a apporté une contribution essentielle à la vie sociale et culturelle du Québec. Les cégeps et les collèges ont contribué à égaliser les chances des filles et des garçons d'accéder à l'enseignement postsecondaire. Ils ont permis à un nombre croissant de jeunes de milieux modestes de poursuivre des études supérieures. Ils ont apporté leur part à la vie et à l'activité de toutes les régions du Québec. Ils ont souvent innové dans des voies inexplorées. Ils ont enfin largement contribué à offrir l'enseignement à de nombreux adultes. Pour ces raisons, [il n'a] aucun regret d'avoir signé les recommandations du rapport Parent pour la création du réseau de l'enseignement collégial. Car maintenant, c'est sur ces acquis, que nous avons raison de considérer avec une certaine fierté, modeste mais légitime, que nous pouvons construire les 25 prochaines années.»*[1]

Les cégeps représentent un puissant outil de promotion collective et individuelle. Ils sont des vecteurs de développement régional et des partenaires significatifs du monde socio-culturel et technologique.

Selon le Conseil supérieur de l'éducation, l'effectif étudiant est passé de 25 000 en 1956 à 160 000 en 1986. Les auteurs du rapport Parent prévoyaient que 45pour cent des jeunes feraient des études collégiales: ce taux a été atteint en 1980. En 1986, ce taux aurait augmenté à 63 pour cent.[2]

Depuis 1967, les cégeps ont formé quelque 275 000 techniciens dans les 127 programmes en techniques biologiques et agro-alimentaires, en techniques physiques, en techniques humaines, en techniques de l'administration ou en techniques des arts appliqués. Ils ont aussi formé 375 000 diplômés au secteur préuniversitaire en sciences pures et appliquées, en sciences humaines, en

---

[1] ROCHER, Guy. Allocution prononcée en remerciement de l'hommage que lui rendait l'Association québécoise de pédagogie collégiale au gala d'ouverture du 25e anniversaire des cégeps, 24 mai 1992, Montréal

[2] Conseil supérieur de l'éducation. *Rapport annuel 1987-1988 sur l'état et les besoins de l'éducation. Le rapport Parent, vingt-cinq ans après*. Québec, Les publications du Québec, 1988, pp 31 et 32

sciences de la santé, en arts ou en lettres. Au cégep, des milliers d'adultes ont aussi pu parfaire leur formation, se perfectionner ou terminer leur diplôme d'études collégiales.

Pour maintes régions du Québec, le cégep a joué un rôle majeur en offrant de nombreux services aux entreprises. Depuis 15 ans par exemple, pour perfectionner les travailleurs, les cégeps ont rendu des services de formation sur mesure à des grandes entreprises et à beaucoup de petites et moyennes entreprises ainsi qu'à des organismes sociaux. Depuis une douzaine d'années, via leurs centres spécialisés, certains cégeps contribuent au transfert technologique dans les entreprises à l'échelle du Québec.

Pour la plupart des régions, le cégep s'est avéré un foyer culturel reconnu: salles de spectacles, de cinéma ou de théâtre, équipements sportifs, galeries d'art, bibliothèques, sont mis à la disposition de la communauté.

Après vingt-cinq ans seulement, les cégeps n'ont pas encore donné le meilleur d'eux-mêmes. Il est prématuré de balayer du revers de la main les compétences et les contributions qui s'y sont développées.

Faisons l'économie d'un débat social sur l'existence de l'ordre d'enseignement collégial et orientons plutôt nos efforts vers la recherche des perspectives et des modalités d'adaptation susceptibles de consolider son enracinement et d'étendre ses ramifications au sein de la société québécoise. Il faut réitérer notre confiance dans ce système original et entreprendre le chantier qui s'ouvre à nous avec enthousiasme, ferveur et détermination.

3.2 CONFIRMER LE CÉGEP COMME LIEU D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Nous croyons fermement que l'enseignement collégial, dispensé au secteur préuniversitaire ou au secteur technique, doit résolument s'inscrire dans la mouvance de l'enseignement supérieur.

Comme le dit si bien le Conseil supérieur de l'éducation, c'est en demeurant fidèles à l'idée qui leur a donné naissance que les cégeps connaîtront un développement significatif dans la poursuite de leur mission première au sein de l'enseignement supérieur.

> *«C'est en participant à la mission d'enseignement supérieur que la mission des collèges a le plus de chances d'affirmer sa consistance et son originalité : c'est même dans la perspective de l'enseignement supérieur que le collège pourra remplir au mieux sa mission particulière et ses fonctions de transition. En s'ouvrant nettement «vers le haut", cette mission indique d'elle-même un registre d'exigence, de densité et de richesse culturelles qui l'apparente à l'université ou au collège universitaire. Cela ne doit pas constituer un argument pour ceux qui voudraient fermer la porte aux candidats jugés insuffisamment préparés ; mais cela dit clairement où on veut les accompagner. Le progrès de l'enseignement collégial gagnerait beaucoup d'un net engagement des collèges à devenir vraiment des établissements d'enseignement supérieur.»*[1]

Dans une perspective systémique, il appartient à l'État de fixer les standards qui établissent la réussite scolaire au collégial et de soutenir les cégeps dans l'application de ces standards.

De plus, il conviendrait que toute révision ou élaboration de programmes s'appuie sur une véritable approche programme, c'est-à-dire une approche qui recherche plus l'intégration des éléments et qui poursuit des objectifs reliés à l'acquisition de connaissances et d'habiletés fondamentales à la réussite des études universitaires. Il faut aussi fournir à l'étudiant l'encadrement pédagogique qui assurera un meilleur suivi de son cheminement scolaire.

Si les passerelles que doivent emprunter les étudiants pour accéder d'un ordre à l'autre doivent être bien établies, elles ne doivent pas agir au détriment de la mission propre du collégial et de ses critères de qualité.

Lieu de transition, certes, le cégep est aussi la place d'une expérience significative.

---

[1]Conseil supérieur de l'éducation. *Rapport annuel 1987-1988 sur l'état et les besoins de l'éducation. Le rapport Parent, vingt-cinq ans après*. Québec, Les publications du Québec, 1988, p107

En ce sens, il importe de respecter les exigences d'admission collégiales pour l'ensemble des étudiants du secondaire, quitte à uniformiser les standards de réussite du secondaire. De même, ce ne serait pas rendre service à l'étudiant que d'uniquement assujettir les programmes d'enseignement collégiaux aux préalables universitaires. En outre, pour poursuivre la mission qui est la leur, les cégeps doivent bien sûr répondre aux besoins du milieu; ce qui ne veut en rien laisser signifier qu'ils doivent se mouler à des intérêts trop pointus.

Comme le Conseil des collèges l'affirme dans son plaidoyer en faveur d'un renouveau de la formation, nous croyons que le cégep doit être un lieu où rigueur et profondeur sont respectées comme exigences du travail intellectuel. Nous estimons aussi que l'entrée directe dans les programmes collégiaux peut être refusée aux étudiants qui n'ont pas les préalables prescrits.

CES DIVERSES CONSIDÉRATIONS MOTIVENT LE CÉGEP À RECOMMANDER AU MINISTÈRE:

1– de fixer des standards de réussite scolaire au collégial;

2– de préciser le niveau d'exigence des études collégiales;

3– d'inclure au Régime pédagogique et de soutenir financièrement des mesures de dépistage et d'évaluation diagnostique des étudiants admis avec une 5e secondaire qui ont besoin de compléter la maîtrise des habiletés nécessaires à l'inscription dans les premiers cours de certaines disciplines;

4– d'améliorer et d'élargir les possibilités d'accès aux études universitaires en prévoyant des ponts qui facilitent le passage entre les programmes de formation technique du collégial et les études universitaires.

3.3 OFFRIR UNE FORMATION GÉNÉRALE SOLIDE

Notre optique est ici celle que nous propose Michel Serres : «Un homme bien élevé est un homme extraordinairement pluriel. C'est cet homme que dans les temps modernes il faut élever»[1]. À notre point de vue, la formation générale devrait viser les objectifs de formation fondamentale tels que la définit le Conseil des collèges.

Les neuf éléments qu'il retient nous semblent particulièrement pertinents compte tenu de l'environnement québécois, des besoins de se positionner à l'intérieur des débats sociaux, de comprendre le monde et de s'y intégrer.

Pour fins de discussion, rappelons ces éléments:
- des capacités intellectuelles génériques ou supérieures (analyse, synthèse, raisonnement, ...);
- la maîtrise de la langue en tant qu'outil de communication et de pensée,
- les méthodes du travail intellectuel;
- l'autonomie dans la poursuite de la formation;
- la capacité et l'habitude de réfléchir sur les questions morales et éthiques,
- l'ouverture au monde et à la diversité des cultures;
- la conscience des grands problèmes et défis de notre temps;
- la conscience de la dimension historique de l'expérience humaine;
- la capacité et l'habitude de faire des retours sur les apprentissages: l'intégration et l'établissement de liens.[2]

Quant à savoir quels cours et quelles disciplines canaliseraient ces objectifs, nous croyons qu'il faut tout d'abord définir de quoi devrait être fait le fonds culturel commun à tout Québécois ayant complété des études collégiales. Il y a là des choix de société et des priorités à établir. Il appartient à l'État de le faire.

Nous croyons qu'avant de réaménager l'espace de la formation générale dans les programmes d'enseignement collégiaux, il faut se livrer à des évaluations systématiques des résultats des nouvelles séquences de cours des programmes existants pour apporter les changements là où ils s'imposent.

---

[1] Entretien avec Michel Serres, *Vice-versa*, no 33, mars 1991.

[2] Conseil des collèges. *L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation*, Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, Québec, Les publications du Québec, p374

Par exemple, l'évidence n'est pas encore établie que l'on doive retenir l'hypothèse de la diminution de la place de la philosophie ou de l'éducation physique en formation générale. Pourquoi ne pas examiner d'abord comment ces disciplines pourraient mieux contribuer à la formation générale plutôt que de faire un acte de foi à l'égard de nouvelles disciplines? 3.4

CES DIVERSES CONSIDÉRATIONS MOTIVENT LE CÉGEP À RECOMMANDER AU MINISTÈRE:

5– d'établir le corpus de formation générale autour d'objectifs de formation fondamentale telle que définie par le Conseil des collèges dans son rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial intitulé «L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation»;

6– de préciser les éléments essentiels d'un fonds culturel qui devrait être commun à tous les Québécois qui auront une formation collégiale;

7– d'évaluer les programmes de formation générale déjà existants pour établir les bilans préalables à tout réaménagement.

3.4 DÉVELOPPER ET RENFORCER LES DEUX FILIÈRES DE FORMATION

Les exigences de base accrues en formation de la main-d'oeuvre, une prévisible pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et la faiblesse comparative du nombre de diplômés universitaires invitent à raffermir tant la formation technique[1] que la formation préuniversitaire.

Selon le Conseil de la science et de la technologie du Québec, les exigences de base en formation de la main-d'oeuvre vont s'accroître sensiblement d'ici l'an 2000[2]. Si 44 pour cent des emplois nécessitaient une scolarité de niveau postsecondaire en 1986, la proportion passera à 64 pour cent d'ici l'an 2000.

Le Conseil prévoit aussi des pénuries de main-d'oeuvre, à très court terme, parmi certaines catégories d'emplois professionnels et techniques, particulièrement là où les changements technologiques modifient la demande sur le marché de l'emploi.

Le même Conseil nous alerte aussi en ce qui a trait à la diplomation universitaire du Québec comparativement à celle de l'Ontario. Le nombre de diplômés universitaires par rapport à la population est moindre qu'en Ontario, pour les trois cycles universitaires. Le Conseil se dit d'autant plus inquiet que le profil démographique actuel laisse entrevoir une diminution de la population universitaire durant la prochaine décennie.[3]

---

[1] Nous retenons ici le terme suggéré par le Conseil des collèges. *Pour un renouveau...*p376:

«Depuis la création des cégeps, on distingue les deux filières ou secteurs *général* et *professionnel*, qui offrent, respectivement, une *formation* (des programmes, un enseignement...) *générale* et *professionnelle*. Les programmes de formation professionnelle ont pour objectif principal de préparer à l'entrée sur le marché du travail.

Or, au collégial, on préfère de plus en plus le terme *technique* pour décrire le type de formation visée par cette filière, principalement pour les raisons suivantes:

1) Cela permet de distinguer plus aisément cette formation de la formation professionnelle du secondaire.

2) la plupart des programmes dits professionnels du collégial portent le mot *technique* dans leur dénomination et cette filière du collégial vise la formation de techniciens.

3) Selon certaines sources, la formation technique est plus large et plus poussée que la formation professionnelle qui, elle, vise «à donner les premiers niveaux de qualification nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'un groupe de métiers» (Legendre. *Dictionnaire actuel de l'éducation).* En ce sens, *professionnel* qualifie mieux la formation donnée au secondaire, alors que *technique* correspond mieux à celle du collégial».

[2] Conseil de la science et de la technologie. *Science et technologie. Conjoncture 1991*, Québec, 1991

[3] Conseil de la science et de la technologie, *op. cit.*, p91

Le développement scientifique et technologique du Québec et l'accroissement des possibilités de développement expérimental, sont en bonne partie tributaires de l'élargissement de la base de la pyramide de diplomation universitaire.

Il est donc impérieux de raffermir la formation préuniversitaire pour fournir aux universités les contingents d'étudiants qualifiés, susceptibles de poursuivre des études de deuxième et troisième cycles universitaires.

6.1 Quant à la formation technique, on la conçoit généralement comme une formation terminale. Mais les perspectives de formation continue invitent à revoir la formation technique pour assurer les arrimages nécessaires avec l'ordre universitaire. Revue dans cette optique, la formation technique pourra continuer de contribuer au développement socio-économique du Québec tout en formant des techniciens qualifiés aptes à poursuivre leurs études à l'université.

7.3 La révision de ces programmes devrait aussi inclure le développement des liens nécessaires avec les entreprises et les organismes socio-communautaires pour favoriser l'interpénétration des mondes du travail et de la formation technique collégiale. Si de nombreux stages font actuellement partie de certains programmes de formation technique au cégep du Vieux Montréal, dans les techniques humaines en particulier, il est nécessaire de les systématiser et de les généraliser à l'ensemble des programmes.

Pousser plus loin encore les liens école-travail devrait conduire le Ministère à considérer la création d'autres centres spécialisés mandatés pour la recherche et l'aide techniques aux entreprises de leur région. Sur les quinze centres existants, deux seulement sont situés sur l'Île de Montréal. Tenant compte des besoins et des visées exprimées dans le plan de redressement du Grand Montréal et de l'expérience accumulée par le cégep du Vieux Montréal dans le domaine du design, le Cégep serait très ouvert à l'idée d'offrir les services d'un centre spécialisé en design en vue d'accroître la capacité d'adaptation des secteurs traditionnels[1]. Le cégep a développé des compétences dans ce domaine et dispense plusieurs programmes dans ce secteur. Il entrevoit des retombées intéressantes sur le plan du rapprochement avec les entreprises. Il voit aussi de nombreux avantages au développement des compétences et de l'enseignement offert et à l'ajout d'un volet de développement expérimental à ses activités.

---

[1] Comité ministériel permanent de développement du Grand Montréal. *Pour un redressement durable, Plan stratégique du Grand Montréal*, Québec, Les publications du Québec, 1991, p62

Un secteur plus particulier de la formation technique est celui de l'enseignement des métiers d'art. Le cégep du Vieux Montréal est responsable de la mise en oeuvre pour l'ouest du Québec d'un plan national de formation dans ce domaine. Après quelque dix ans d'expérimentation, il y aurait lieu de consolider ce modèle novateur de la formation collégiale. La direction générale de l'Institut des métiers d'art a déposé à la commission parlementaire un mémoire qui suggère des modalités pour ce faire.

Tant au secteur préuniversitaire qu'au secteur technique, il importe de se doter des mécanismes utiles au développement des formations dispensées. À cet égard, il faut viser à créer des masses critiques de ressources humaines et matérielles et tenter d'établir des cartes de programmes qui permettent d'atteindre des à identités propres plus homogènes.

Le développement des programmes, en particulier, devrait aussi viser une plus grande articulation des disciplines entre elles. Le renouveau des études collégiales devrait passer par des programmes plus organiques. À cet égard, l'aporoche programme apparaît comme une avenue fort prometteuse.

Le programme de sciences humaines a été l'un des premiers programmes préuniversitaires à connaître une métamorphose au cégep du Vieux Montréal.

En effet, on y retrouve :

— des principes directeurs et des objectifs terminaux inspirés d'une approche programme et d'une transférabilité des savoirs;
— un tronc commun de cours obligatoires pour la première année, selon une séquence où sont identifiés les cours préalables à d'autres;
— une analyse des habiletés intellectuelles transdisciplinaires que doivent maîtriser les étudiants;
— une grille unique de cours organisés conformément aux principes directeurs et aux objectifs reconnus;
— des règles relatives au nombre limite de cours appartenant à chaque discipline.

La révision du programme de sciences humaines au cégep du Vieux Montréal peut être considérée aujourd'hui comme une démarche type sur laquelle il sera possible de fonder d'autres révisions majeures en formation préuniversitaire. Cette démarche fait clairement ressortir que tout raffermissement des programmes –du secteur technique ou du secteur préuniversitaire– repose sur la reconnaissance de la primauté des objectifs des programmes sur les objectifs des disciplines.

CES DIVERSES CONSIDÉRATIONS MOTIVENT LE CÉGEP À RECOMMANDER AU MINISTÈRE:

8– de reconduire le modèle du cégep et de réaffirmer la vocation et la mission des cégeps comme instruments de la formation préuniversitaire et de la formation technique;

9– d'accorder la primauté aux objectifs des programmes sur les objectifs des disciplines;

10– de redéployer la carte des programmes pour permettre à chaque établissement de se définir une identité propre, plus homogène, et de créer une masse critique de ressources humaines et matérielles, en respectant les besoins de la région;

11– de créer d'autres centres spécialisés, plus particulièrement dans la région de Montréal;

12– d'instaurer une formule d'alternance école-travail pour favoriser des liens systémiques entre les cégeps et les milieux de travail;

13– de soutenir les efforts des partenaires dans la valorisation de la formation technique au cégep:
- *en faisant ressortir son appartenance aux études supérieures;*
- *en améliorant l'information quant aux programmes, aux installations, aux ressources disponibles et quant à la contribution des techniciens au développement du Québec.*

3.5 TENIR COMPTE D'UNE POPULATION SCOLAIRE HÉTÉROGÈNE

L'étudiant doit être au centre de toute actualisation de l'enseignement collégial. C'est pourquoi, sans entrer dans tous les détails, considérer la nouvelle composition des populations scolaires revêt un caractère capital.

Dans le sillage de la démocratisation de l'enseignement, de l'augmentation de la fréquentation, de nouvelles valeurs et d'une diversification culturelle, les populations étudiantes des cégeps ont considérablement évolué depuis les vingt-cinq dernières années. Une chose est sûre, c'est que l'homogénéité de la population étudiante de l'époque du rapport Parent est résolument chose du passé.

La récente étude du Conseil supérieur de l'éducation sur les nouvelles populations étudiantes des collèges et des universités nous expose de façon très approfondie qui sont aujourd'hui ces étudiants.[1]

Augmentation du nombre de femmes, accroissement sensible du nombre d'adultes, multiculturalisme, diversité des origines socio-économiques, transformation des modes de vie des étudiants, diversité des formations antérieures : ces caractéristiques tissent la trame d'une toute nouvelle réalité pour les cégeps.

Il faut désormais se représenter la classe comme une mosaïque de motivations dissemblables et de modes d'apprentissage variés.

Au cégep du Vieux Montréal, en 1991, 42 pour cent des étudiants ne provenaient pas directement du secondaire, 37 pour cent avaient plus de 20 ans, 14 pour cent n'étaient pas Canadiens de souche et 50 pour cent avaient droit au prêt maximal et à la bourse du régime gouvernemental de prêts et bourses.

Actualiser notre conception des cégeps exige de tenir compte de la diversité des besoins pédagogiques pour offrir à tous une formation de qualité. À cet égard, nous souhaitons des mesures qui tablent sur l'amélioration de l'encadrement et nous croyons que la relation maître-élève doit être le pivot des nouvelles dispositions prises. De ce point de vue, l'organisation actuelle des enseignements par session devrait être révisée pour favoriser la richesse et la continuité des contacts pédagogiques.

---

[1] Conseil supérieur de l'éducation. *Les nouvelles populations étudiantes des collèges et des universités : des enseignements à tirer*. Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Québec, Les publications du Québec, 1992.

Le mandat de formation spécialisée pour les personnes ayant une déficience sensorielle ou motrice renforce la sensibilité du cégep du Vieux Montréal aux défis posés par l'hétérogénéité de la population scolaire. Depuis 1982, comme on le sait, le Cégep est mandaté par la Direction générale de l'enseignement collégial pour mener une expérience d'intégration aux études collégiales et universitaires des étudiants ayant une déficience sensorielle ou motrice.

Le cégep a donc développé un service d'aide pour fournir à ces étudiants des services afin de pallier plusieurs de leurs limitations fonctionnelles. C'est ainsi qu'ils ont accès à : un service d'interprétariat, un service de prise de notes, un service de lecture sur cassettes, un service de tutorat et de consultation, des services d'accompagnement physique, des services d'adaptation de documents tels que transcription en braille, adaptation tactile et agrandissement. Au fil des ans, le Cégep a développé une compétence très certainement profitable à l'ensemble des collèges et des universités. Tous ces efforts ont valeur d'exemple en matière d'aide à l'apprentissage.

Fort de cette expérience, le Cégep peut affirmer que la véritable intégration sociale des personnes ayant une déficience sensorielle ou motrice passe par une solide formation scolaire et professionnelle.

C'est la scolarisation qui constitue véritablement le principal instrument du développement de l'autonomie de ces personnes, comme de toute personne en fait.

Absents du mandat de formation des cégeps à leurs premières heures, les adultes, quant à eux, demandent de plus en plus de services de la part des cégeps. De 14 pour cent qu'elle était en 1975, la proportion des étudiants âgés de 25 ans et plus est passée à 31 pour cent[1]. Quoiqu'ils s'inscrivent encore beaucoup dans les Attestations ou les Certificats d'études collégiales, ils sont de plus en plus nombreux dans les programmes menant au Diplôme d'études collégiales, se juxtaposant à l'effectif de l'enseignement ordinaire.

Au fil du temps, l'inéquité du traitement que l'on réserve aux étudiants adultes comparativement aux étudiants ordinaires devient criante. Les ressources nécessaires pour assurer des services de formation équivalents ne sont pas accordées. Le devis pédagogique du cégep du Vieux Montréal autorisé par le Ministère, pour n'évoquer qu'un seul aspect de la question, ne reconnaît pas tous les adultes inscrits à temps plein pour fins de calcul des espaces subventionnés.

---

[1] Conseil supérieur de l'éducation. *Les nouvelles populations...op.cit.*

À l'heure où les cheminements de carrières de plus en plus complexes et les adaptations de main-d'oeuvre encouragent les retours aux études, avec toutes les conséquences que cela suppose, il est urgent d'intégrer véritablement l'éducation aux adultes dans le système de l'enseignement collégial.

CES DIVERSES CONSIDÉRATIONS MOTIVENT LE CÉGEP À RECOMMANDER AU MINISTÈRE:

14– de reconnaître, à part entière, la place, les droits et les besoins de l'étudiant adulte dans les cégeps;

15– d'intégrer le financement de l'éducation aux adultes et de l'enseignement ordinaire en un système unique cohérent;

16– de sanctionner officiellement l'énoncé ministériel sur l'intégration des personnes ayant une déficience sensorielle ou motrice aux études collégiales;

17– de mettre en place des mesures qui favorisent un enrichissement et une continuité accrue de la relation maître-élève, par exemple en offrant des cours sur une année ou en nommant des responsables de groupe.

3.6 ÉVALUER POUR DYNAMISER ET ATTESTER LA QUALITÉ

Avec le Conseil des collèges, nous croyons qu'il n'y a pas de dynamisme institutionnel possible sans évaluation. Un établisssement ne peut attester de la qualité de son action pédagogique et éducative sans se livrer à un examen systématique du résultat de ses actions. Toute volonté de changement doit prendre appui sur une évaluation rigoureuse.

L'évaluation doit porter sur plusieurs plans: ceux des apprentissages, des programmes, des établissements et des pratiques d'administration nationales.

Au cégep du Vieux Montréal, des pistes intéressantes ouvrent la voie à une systématisation de l'évaluation. Conformément à l'article 31 du Règlement sur le régime pédagogique du collégial, le Cégep a révisé sa politique d'évaluation des apprentissages. Avant son adoption, elle a fait l'objet d'une vaste animation auprès des partenaires concernés par la conduite d'activités d'apprentissage. Elle constitue maintenant une charte qui vise essentiellement la qualité des apprentissages des étudiants et qui cristallise la responsabilité des divers partenaires en ce qui touche l'évaluation des apprentissages au cégep du Vieux Montréal. Nous pensons que son succès repose en bonne partie sur la mobilisation des divers intéressés. Dans cette mesure, il importait de susciter la participation la plus large au moment de son élaboration.

Mais il nous faudra aller plus loin dans cette voie que nous pressent d'emprunter des citoyens qui, à la faveur d'un nouveau contexte social, sont de mieux en mieux informés et de plus en plus formés : ils nous convient à la reddition de comptes. Après tout, il y a là une question de droit à l'information des citoyens et de devoir de transparence des établissements publics à leur endroit.

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science a déjà dit qu'il faut «tous ensemble, convaincre la population que l'évaluation dans les collèges est active et rigoureuse et que les diplômes qu'on y obtient sont solides et pleinement fiables»[1].

Les interlocuteurs rencontrés par le Conseil des collèges, pour leur part, ont affirmé «que les collèges, soumis aux exigences d'un nouvel environnement socio-économique et culturel, seront obligés de s'améliorer, de s'adapter et de rendre des comptes, ce qu'ils ne pourront faire sans mesurer le chemin parcouru et sans évaluer les résultats de leurs activités.»[2]

---

[1] *La diffusion d'indicateurs sur l'enseignement collégial: savoir et comprendre pour agir*, Notes pour l'allocution de madame Lucienne Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Montréal, février 1992, p4

[2] Conseil des collèges. *Pour un renouveau* ... p257

Bref, la ministre de l'Enseignement supérieur, le Conseil des collèges, plusieurs acteurs du monde scolaire, l'opinion publique, manifestent avec vigueur leur désir d'être informés des résultats des activités des cégeps.

Quant à nous, sans ambages, nous disons: évaluer pour améliorer, mieux gérer, rendre des comptes, nous en sommes.

Nous sommes d'avis, au demeurant, que c'est à travers un processus de responsabilisation des cégeps à l'égard des résultats de leurs activités qu'un nouveau partage de responsabilités pourra s'établir entre les cégeps et l'État, dégageant ainsi la marge d'autonomie indispensable à l'exercice de celles des cégeps. Sur cet aspect de la responsabilisation inhérente à l'évaluation, la Fédération a fait connaître, le printemps dernier, une plate-forme établissant ses positions.

Cela dit, c'est avec toutes les précautions nécessaires qu'il faudra déterminer les mécanismes d'évaluation à venir. L'éducation est une réalité complexe qu'il est difficile de décomposer en objets d'évaluation sans perdre la perspective systémique qui permet de poser un jugement pertinent.

CES DIVERSES CONSIDÉRATIONS MOTIVENT LE CÉGEP À RECOMMANDER AU MINISTÈRE:

18– de développer des formules d'évaluation des programmes afin de procéder plus rapidement et régulièrement aux changements nécessaires;

19– d'aménager un nouveau partage des responsabilités entre l'État et les cégeps, partage qui laisserait aux cégeps une marge de manoeuvre beaucoup plus grande dans leur gestion.

3.7 DISPOSER DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES ESSENTIELLES

Sans les ressources humaines et financières adéquates, l'actualisation de l'ordre collégial ne produira pas les effets escomptés.

Les collèges devront d'ici cinq à dix ans renouveler une proportion significative des membres de leur personnel. Les conditions essentielles devront être réunies pour favoriser l'intégration de la relève.

Dans l'intervalle, il apparaît impérieux de permettre le développement d'une véritable philosophie de gestion des ressources humaines centrée sur des objectifs éducatifs et sur le développement des carrières des professeurs, des professionnels non enseignant, des employés de soutien et du personnel d'encadrement. Valoriser les personnes et leur permettre de se perfectionner, voilà qui créerait des conditions propices à la responsabilisation de tous.

Pour être à la mesure des besoins du développement pédagogique, une politique de développement des carrières devrait favoriser les cheminements personnels en tenant compte des éléments suivants:

— une politique de perfectionnement adéquate;
— la reconnaissance des compétences;
— l'évaluation des tâches;
— des mécanismes de responsabilisation de chacun.

Si l'on reconnaît le caractère professionnel de l'acte d'éduquer[1], des efforts financiers additionnels devraient être consentis.

Bien évidemment, le Cégep est sensible aux problèmes de financement que connaît l'État mais, avec des acteurs de plus en plus nombreux, il partage l'opinion qu'il n'est plus possible aux collèges d'assumer pleinement leur mission de formation si les compressions budgétaires se poursuivent. Nous ne rappellerons pas ici l'évolution du financement des collèges. Une seule donnée nous semble suffire à évoquer l'ampleur des compressions qu'a connues le réseau collégial public: depuis 1978-1979, d'après la Fédération des cégeps, c'est plus de 110 millions de dollars qui ont été soustraits des allocations annuelles consenties aux cégeps, ce qui lui faisait affirmer au printemps dernier que des réinjections devenaient urgentes.

---

[1] Plus particulièrement sur l'acte d'enseigner: Conseil supérieur de l'éducation. *Rapport annuel 1990-1991 sur l'état et les besoins de l'éducation, La profession enseignante: vers un renouvellement du contrat social.* Québec, Les publications du Québec, 1991, 57p.

Dans ce contexte, le cégep du Vieux Montréal s'est livré à de sérieux efforts de rationalisation. Par exemple, dans la seule année 1992-1993, le manque à gagner est de l'ordre de 686 000$, en raison du nouveau mode d'allocation des ressources qui le pénalise particulièrement et des compressions supplémentaires faites par le Ministère. Assumer une telle décroissance, sur un budget de dépenses maintenant en grande partie incompressibles, rend extrêmement difficile la réalisation des objectifs de qualité ou de tout projet novateur.

Tout comme les partenaires du monde de l'éducation, des milieux socio-économiques et une proportion grandissante de la population, le Cégep est inquiet du désengagement progressif de l'État face à l'enseignement collégial. Il envisage mal comment il sera possible de relever les énormes défis que pose l'avenir avec des ressources sans cesse moindres.

Dans ce contexte, il serait certainement pertinent de revoir les formules d'allocation pour assurer aux collèges un financement basé, bien sûr, sur le nombre d'étudiants, mais comportant une meilleure pondération liée aux programmes dispensés. Tous les cours n'entraînant pas les mêmes coûts, il serait logique que le système de financement en tienne davantage compte.

Avec le Conseil des collèges, le Cégep estime que «En somme, en éducation comme en d'autres domaines, vient un moment où l'imagination, la créativité et le dynamisme des organisations ne peuvent à eux seuls constituer les assises d'un développement devenu impérieux. Le développement exige des ressources et, lorsqu'on a épuisé les possibilités et les vertus de la rationalisation et du redéploiement des ressources existantes, une seule alternative subsiste : **retarder** le développement, au risque de mettre en péril la qualité, ou **accroître** le niveau des ressources.»[1]

Afin de résoudre en partie les problèmes de financement que connaissent les établissements, le Cégep est favorable à une diversification des sources de revenus.

Pour ce faire, d'aucuns sont tentés de revenir sur la gratuité scolaire au collégial. Nous estimons qu'il faut la maintenir. La réalité sociale et économique marquée par le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale nous enjoint de préserver l'accessibilité de l'éducation.

De surcroît, la nécessité d'augmenter les taux de scolarisation pour, entre autres, soutenir le développement scientifique et technologique et assurer la promotion collective de la population québécoise et particuilèrement des francophones, est toujours bien vivante, tout comme à l'époque du rapport Parent.

Enfin, des coûts importants sont déjà associés aux études collégiales. Les étudiants qui quittent leur région d'origine assument des dépenses considéra-

---

[1] Conseil des collèges. *Pour un renouveau...op.cit.* p337(C'est nous qui soulignons)

bles pour se former dans des domaines spécifiques. Et l'achat de matériel dans certains programmes, techniques en particulier, représente souvent des sommes importantes.

À cet égard, une campagne nationale de sensibilisation des citoyens en général, et plus particulièrement des parents, quant à l'importance et au rôle des études collégiales, serait opportune. Une telle campagne pourrait faire ressortir la responsabilité de tous en regard du soutien financier à fournir aux étudiants.

L'État se doit ici d'envoyer le signal clair que l'accessibilité à l'enseignement supérieur reste une valeur privilégiée.

CES DIVERSES CONSIDÉRATIONS MOTIVENT LE CÉGEP À RECOMMANDER AU MINISTÈRE:

20– de mettre en place les ressources pour garantir et favoriser le développement de la compétence pédagogique et disciplinaire des professeurs ainsi que des connaissances, habiletés de gestion et capacités d'intervention du personnel de support et d'encadrement;

21– de maintenir la gratuité scolaire;

22– de créer dans le régime d'aide financière un incitatif financier pour les étudiants qui terminent leurs études collégiales dans le temps prescrit;

23– d'informer l'étudiant des coûts réels de ses études pour favoriser une prise de conscience de la contribution monétaire de la société à sa formation;

24– d'instaurer de nouvelles mesures fiscales pour encourager les entreprises à contribuer financièrement à l'entraînement en formation technique et au perfectionnement, par des dons ou des prêts d'équipement, des bourses, etc;

25– d'établir la base de financement des cégeps sur le nombre d'étudiants, en relation plus étroite encore avec le mandat de formation de l'établissement.

4 UN PROJET ÉDUCATIF INSPIRÉ D'UN NOUVEL HUMANISME: PRINCIPE INTÉGRATEUR DU RENOUVEAU DE LA FORMATION COLLÉGIALE

Vingt-cinq ans après la création des cégeps, que l'État incite chacun des établissements à se doter d'un projet éducatif propre s'impose. Certains cégeps ont déjà amorcé une telle démarche mais il conviendrait d'inviter à sa généralisation.

«Lieu de cohérence éducative et pôle de convergence et de référence pour l'ensemble des actions quotidiennes», selon le Conseil supérieur de l'éducation, le projet éducatif «suppose que les agents éducatifs ont collectivement réfléchi à un certain nombre de questions, qu'ils ont cherché à comprendre des situations, qu'ils ont recherché des consensus dans le respect des divers points de vue et tenté de mobiliser les énergies autour de quelques convictions profondes, aptes à orienter les interventions éducatives.»[1]

Nous croyons que le projet éducatif constitue un canal privilégié pour consolider et actualiser l'enseignement collégial. Cohésion, responsabilisation, approche programme, encadrement, renforcement du caractère supérieur des études collégiales, évaluation: le projet éducatif se situe au carrefour de ces voies identifiées par le cégep du Vieux Montréal comme prioritaires à la relance de l'enseignement collégial après vingt-cinq ans d'expérience. L'examen extensif de cette thèse dans un proche avenir pourra achever de nous convaincre.

Déjà, à travers la préparation de plans de développement, les cégeps se sont engagés dans cette voie. Il s'agirait de pousser plus loin les efforts pour créer une véritable culture organisationnelle où convictions et valeurs seraient précisées pour donner un sens à la pratique des éducateurs. Nous voulons croire à cette «utopie directrice» et tabler sur la capacité des divers partenaires d'en arriver à de nouveaux aménagements dans la gestion de l'enseignement collégial.

Nous entrevoyons déjà qu'un tel projet aurait des conséquences sur les divers aspects de la vie collégiale: sur les différents choix posés, sur l'organisation pédagogique, sur les exigences posées à la formation préalable à l'admission, sur les activités parascolaires à privilégier. En somme, le projet

---

[1] Conseil supérieur de l'éducation. *Rapport annuel 1989-1990 sur l'état et les besoins de l'éducation. Développer une compétence éthique pour aujourd'hui: une tâche éducative essentielle*, Québec, Les publications du Québec, p49

éducatif permettrait «d'intégrer véritablement en un tout organique les activités liées au curriculum, à la pédagogie, à la recherche, à la vie étudiante, aux services à la collectivité et à la culture institutionnelle.»[1]

En plus de contribuer à donner aux cégeps la cohésion nécessaire au développement pédagogique, la définition et la mise en oeuvre d'un projet éducatif par chacun des cégeps favoriseraient la prise en charge individuelle et collective des finalités de l'établissement. L'accroissement de la responsabilisation modifierait le contexte de l'introduction d'évaluations systématisées et de nouvelles pratiques d'encadrement, tout en contribuant à inscrire résolument la formation collégiale dans l'ordre d'enseignement supérieur. En fournissant une image commune de l'établissement, le projet éducatif contribuerait par ailleurs à créer la synergie nécessaire à la réalisation de l'approche programme si indispensable à la mise à jour de la formation collégiale.

L'invitation faite aux cégeps de se doter d'un projet éducatif qui circonscrirait leur spécificité devrait s'accompagner de la rationalisation de la carte des programmes par le Ministère. À Montréal par exemple, il pourrait être opportun de centrer la vocation de certains établissements autour de champs plus spécifiques de formation, à la fois dans les secteurs préuniversitaire et technique. Une telle initiative aurait l'avantage de favoriser l'émergence de communautés de pensée en regard de la formation. Elle permettrait aussi la concentration de compétences et de moyens. La recherche et le développement pédagogique trouveraient sans doute avantage de cette nouvelle synergie. Il s'agirait là, finalement, de poursuivre le travail de rationalisation de l'enseignement collégial amorcé avec la réforme Parent en concentrant davantage la vocation de formation de chaque cégep.

Le projet éducatif constituerait une voie royale pour introduire un nouvel humanisme dans les cégeps. Le Conseil supérieur de l'éducation a clairement associé le projet éducatif au développement de la compétence éthique. En invitant les cégépiens à participer à la société québécoise dans son ensemble et à dépasser les stricts impératifs de l'insertion au marché du travail, le projet éducatif donnerait un autre sens aux études.

Une formation humaniste suppose «que chaque enseignant, à travers chacun de ses cours, peu importe le secteur d'enseignement, la nature et la durée des programmes, en arrive à toucher l'élève dans son être même et à lui inculquer des savoirs, des aptitudes, des attitudes, qui l'épanouissent et l'outillent en tant qu'être humain.»[2]

Les cégeps doivent continuer à fournir aux personnes en formation des outils pour développer leur autonomie et leur liberté.

---

[1] Conseil supérieur de l'éducation. *Rapport annuel 1989-1990 ... Développer une compétence éthique..op.cit.*

[2] ARPIN, Roland. *Actes du congrès, Collèges créateurs d'avenir*, Association québécoise de pédagogie collégiale/Association des collèges communautaires du Canada, septembre 1992, p14

En confirmant le choix de système proposé par la commission Parent, il faut atteindre à un nouvel humanisme. Dans une approche systémique avant-gardiste, le Rapport Parent nous proposait une véritable vision éducative, avec la création des cégeps. Il présentait le milieu scolaire comme un système ouvert, dont les éléments sont en interrelations entre eux et avec la société. Il affirmait le droit à l'éducation pour toute personne. Il concevait la culture comme un univers polyvalent, l'éducation comme devant toucher toute la personne, l'éducateur comme la clé de voûte du système.

Vingt-cinq ans après la création des cégeps, il faut reprendre la perspective systémique, la vision d'ensemble, qui a inspiré les auteurs du Rapport Parent. Il faut embrasser dans toute son envergure l'enseignement collégial et le système dans lequel il s'insère. La rareté des ressources ne nous permet pas de nous engager dans du développement à la pièce ni à courte vue. Parce que les ressources sont rares, il faut faire du développement durable.

5 SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS QUI DÉCOULENT DE NOS ORIENTATIONS

Confirmer le cégep comme lieu d'études supérieures

1– Fixer des standards de réussite scolaire au collégial.

2– Préciser le niveau d'exigence des études collégiales.

3– Inclure au Régime pédagogique et soutenir financièrement des mesures de dépistage et d'évaluation diagnostique des étudiants admis avec une 5e secondaire qui ont besoin de compléter la maîtrise des habiletés nécessaires à l'inscription dans les premiers cours de certaines disciplines.

4– Améliorer et élargir les possibilités d'accès aux études universitaires en prévoyant des ponts qui facilitent le passage entre les programmes de formation technique du collégial et les études universitaires.

Offrir une formation générale solide

5– Établir le corpus de formation générale autour d'objectifs de formation fondamentale telle que définie par le Conseil des collèges dans son rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial intitulé «L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation».

6– Préciser les éléments essentiels d'un fonds culturel qui devrait être commun à tous les Québécois qui auront une formation collégiale.

7– Évaluer les programmes de formation générale déjà existants pour établir les bilans préalables à tout réaménagement.

Développer et renforcer les deux filières de formation

8– Reconduire le modèle du cégep et réaffirmer la vocation et la mission des cégeps comme instruments de la formation préuniversitaire et de la formation technique.

9– Accorder la primauté aux objectifs des programmes sur les objectifs des disciplines.

10– Redéployer la carte des programmes pour permettre à chaque établissement de se définir une identité propre, plus homogène, et de créer une masse critique de ressources humaines et matérielles, en respectant les besoins de la région.

11– Créer d'autres centres spécialisés, plus particulièrement dans la région de Montréal.

12– Instaurer une formule d'alternance école-travail pour favoriser des liens systémiques entre les cégeps et les milieux de travail.

13– Soutenir les efforts des partenaires dans la valorisation de la formation technique au cégep:
- *en faisant ressortir son appartenance aux études supérieures;*
- *en améliorant l'information quant aux programmes, aux installations, aux ressources disponibles et quant à la contribution des techniciens au développement du Québec.*

Tenir compte d'une population scolaire hétérogène

14– Reconnaître, à part entière, la place, les droits et les besoins de l'étudiant adulte dans les cégeps.

15– Intégrer le financement de l'éducation aux adultes et de l'enseignement ordinaire en un système unique cohérent.

16– Sanctionner officiellement l'énoncé ministériel sur l'intégration des personnes ayant une déficience sensorielle ou motrice aux études collégiales.

17– Mettre en place des mesures qui favorisent un enrichissement et une continuité accrue de la relation maître-élève, par exemple en offrant des cours sur une année ou en nommant des responsables de groupe.

Évaluer pour dynamiser et attester la qualité

18– Développer des formules d'évaluation des programmes afin de procéder plus rapidement et régulièrement aux changements nécessaires.

19– Aménager un nouveau partage des responsabilités entre l'État et les cégeps, partage qui laisserait aux cégeps une marge de manoeuvre beaucoup plus grande dans leur gestion.

Disposer des ressources humaines et financières essentielles

20– Mettre en place les ressources pour garantir et favoriser le développement de la compétence pédagogique et disciplinaire des professeurs ainsi que des connaissances, habiletés de gestion et capacités d'intervention du personnel de support et d'encadrement.

21– Maintenir la gratuité scolaire.

22– Créer dans le régime d'aide financière un incitatif financier pour les étudiants qui terminent leurs études collégiales dans le temps prescrit.

23– Informer l'étudiant des coûts réels de ses études pour favoriser une prise de conscience de la contribution monétaire de la société à sa formation.

24– Instaurer de nouvelles mesures fiscales pour encourager les entreprises à contribuer financièrement à l'entraînement en formation technique et au perfectionnement, par des dons ou des prêts d'équipement, des bourses, etc.

25– Établir la base de financement des cégeps sur le nombre d'étudiants, en relation plus étroite encore avec le mandat de formation de l'établissement.